canton de vaud

LIBERTÉ ET PATRIE

Établissement primaire

Pully-Paudex-Belmont

Informations aux élèves et à leurs parents

2026-2027

Message du Directeur

Juillet 2026

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Au nom du conseil de direction, je vous souhaite la bienvenue sur le site internet de l'établissement primaire de Pully, Paudex et Belmont. Vous y trouverez de nombreuses informations sur notre école et sur les différents partenaires avec qui nous collaborons.

L'établissement accueille chaque jour plus de 1850 élèves de la 1P à la 8P. Ils sont accompagnés de plus de 210 enseignants et sont accueillis dans 97 classes réparties dans douze collèges à Pully, Paudex et Belmont.

Nous avons à cœur de répondre aux besoins des élèves qui nous sont confiés et de permettre à chacun de trouver sa place dans un climat de confiance et de respect mutuel. Ces valeurs nourrissent les apprentissages et offrent à tous un cadre de travail serein et bienveillant.

Au nom de tous les professionnels de l'établissement, je me réjouis d'accueillir votre enfant à Pully, Paudex ou Belmont et je lui souhaite de vivre de belles années d'écolier et d'y cultiver le plaisir d'apprendre.

Julien Bocherens, directeur

Direction – Doyens – Secrétariat

Directeur	Monsieur Julien **BOCHERENS**
Doyenne de l'enseignement spécialisé et des mesures de soutien	Madame Stella **FONTANA VISINAND**
Doyennes de l'enseignement spécialisé	Madame Kamila **GIERUC**
	Madame Lisa **MORENO**
Doyenne Cycle 1 (1 à 4P)	Madame Frantzeska **ANDRÉ**
Doyenne 5-6P	Madame Aurélie **MUNOZ**
Doyen 7-8P	Monsieur Pierre-Marie **FAVRE**
Doyen administratif	Monsieur John **AESCHIMANN**

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE PULLY – PAUDEX – BELMONT

Avenue C.F. Ramuz 43
1009 Pully

Tél : 021 557 97 77

Email : ep.pully@vd.ch

Site internet : ep-ppb.ch

Accueil au guichet

7h30-12h15 / 14h00-16h30

Permanence téléphonique

7h30-9h00 / 11h00-12h15 / 14h00-16h00

Mercredi après-midi fermé

Structure de l'école publique vaudoise

Numérotation HarmoS

<table>
<tr><td></td><td></td><td colspan="2">Rac I et II
Rattrapage</td><td rowspan="4">Degré secondaire 1</td></tr>
<tr><td>14 - 15 ans</td><td>11 S</td><td rowspan="3">Voie
générale *</td><td rowspan="3">Voie
prégymnasiale</td></tr>
<tr><td>13 - 14 ans</td><td>10 S</td></tr>
<tr><td>12 - 13 ans</td><td>9 S</td></tr>
<tr><td>11 -12 ans</td><td>8 P</td><td colspan="2" rowspan="4">Deuxième cycle primaire
(Cycle 2)</td><td rowspan="8">Degré primaire</td></tr>
<tr><td>10 - 11 ans</td><td>7 P</td></tr>
<tr><td>9 – 10 ans</td><td>6 P</td></tr>
<tr><td>8 – 9 ans</td><td>5 P</td></tr>
<tr><td>7 – 8 ans</td><td>4 P</td><td colspan="2" rowspan="4">Premier cycle primaire
(Cycle 1)</td></tr>
<tr><td>6 – 7 ans</td><td>3 P</td></tr>
<tr><td>5 – 6 ans</td><td>2 P</td></tr>
<tr><td>4 – 5 ans</td><td>1 P</td></tr>
</table>

- enseignement en 2 niveaux pour le Français, les Mathématiques et l'Allemand

Situation géographique

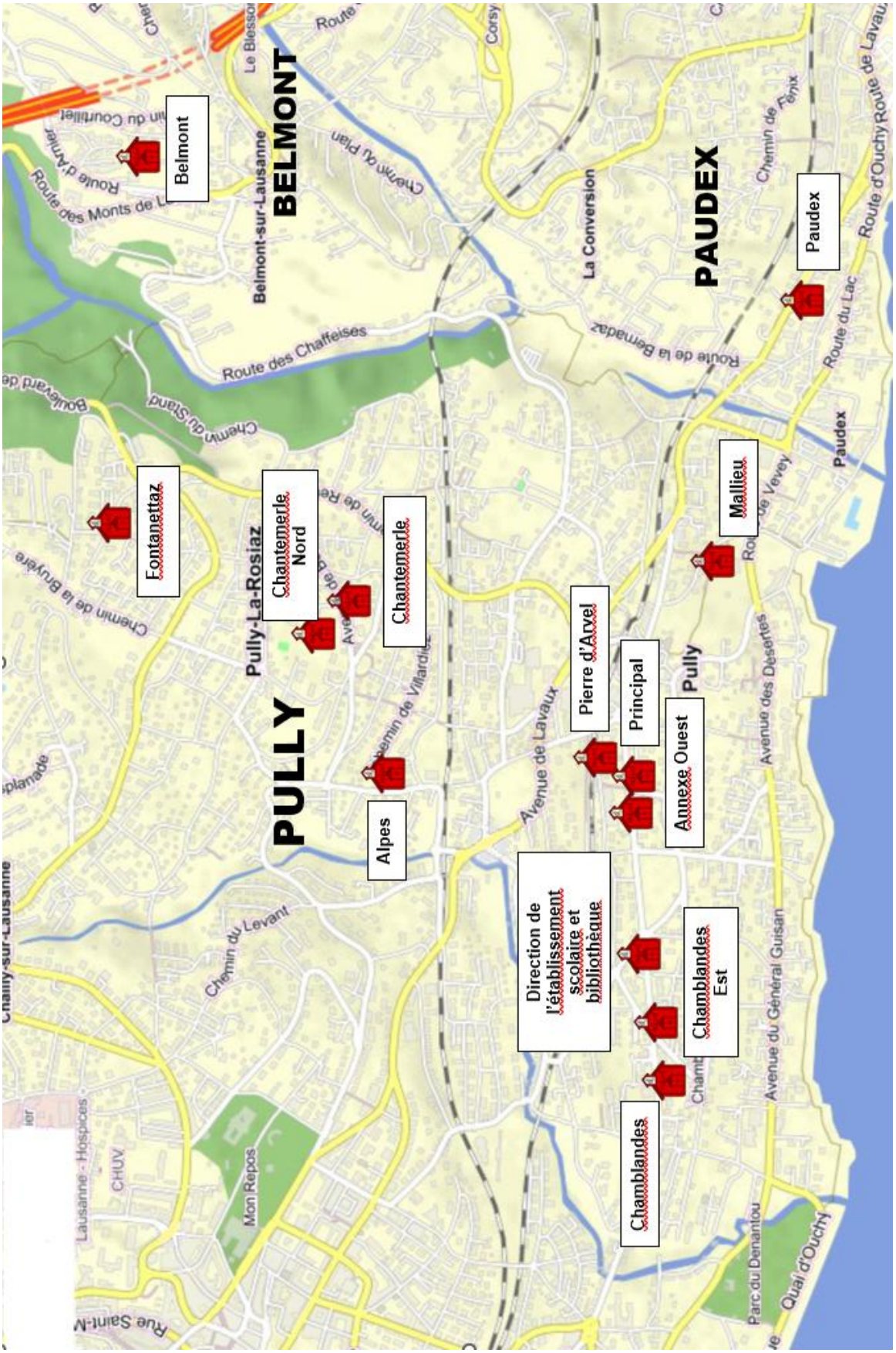

Adresses des Collèges

Direction - Bibliothèque :	Avenue C.F. Ramuz 43,	1009 Pully
Annexe Ouest :	Avenue des Collèges 13,	1009 Pully
Collège Principal :	Avenue des Collèges 11,	1009 Pully
Collège Pierre-d'Arvel :	Avenue des Collèges 12,	1009 Pully
Collège des Alpes :	Avenue des Alpes 38,	1009 Pully
Collège de Chantemerle :	Avenue de Belmont 4,	1009 Pully
Collège de Chantemerle Nord :	Avenue de Belmont 13,	1009 Pully
Collège de Chamblandes:	Avenue C.-F. Ramuz 67,	1009 Pully
Collège de Chamblandes Est:	Chemin de Carvalho 1,	1009 Pully
Collège de Mallieu :	Chemin des Vignes 20,	1009 Pully
Collège de Fontanettaz :	Chemin de Fontanettaz 22,	1009 Pully
Collège de Belmont :	Chemin du Collège 6,	1092 Belmont
Collège de Paudex :	Route de la Bordinette 5,	1094 Paudex

Horaire des classes

ÉLÈVES DE 1P – 1ère enfantine

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h 30 à 11h 55 (1ère sonnerie 8h25)	**école**	**école**	congé	**école**	**école**
13h 50 à 15h 20 (1ère sonnerie 13h45)	congé	**école**	congé	congé	congé

ÉLÈVES DE 2P – 2ème enfantine

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h 30 à 11h 55 (1ère sonnerie 8h25)	**école**	**école**	**école**	**école**	**école**
13h 50 à 15h 20 (1ère sonnerie 13h45)	**école**	congé	congé	**école**	**école**

ÉLÈVES DE 3P à 6P

Matin	**Entrée dans le bâtiment**	**8h25**
	Début des cours	**8h30**
	Récréation	**10h03 à 10h20**
	Fin des cours	**11h55**
Après-midi	**Entrée dans le bâtiment**	**13h45**
	Début des cours	**13h50**
	Fin des cours	**15h20**
	(pas de récréation)	
	Mercredi après-midi congé	

Horaire des classes

ÉLÈVES DE 7 et 8P

MATIN	07 h 35		**APRÈS-MIDI**	12 h 55	
1ère période	07 h 40	- 08 h 25	Cours supplémentaires	12 h 10	- 12 h 55
2ème période	08 h 30	- 09 h 15	6ème période	13 h 00	- 13 h 45
3ème période	09 h 18	- 10 h 03	7ème période	13 h 50	- 14 h 35
RÉCRÉATION	**10 h 03**	**- 10 h 20**	**RÉCRÉATION**	**14 h 35**	**- 14 h 45**
4ème période	10 h 22	- 11 h 07	8ème période	14 h 45	- 15 h 30
5ème période	11 h 10	- 11 h 55	9ème période	15 h 35	- 16 h 20

Renseignements divers

Annonce d'absence en cas de maladie

1P à 6P :

Toute absence pour maladie, devra être annoncée dorénavant **directement aux enseignants de votre enfant** selon le canal choisi par ceux-ci. Il est important que ces annonces leur parviennent le plus tôt possible, avant le début des cours.

7P et 8P :

Toute absence pour maladie, devra être annoncée sans délai **à l'adresse mail de l'établissement scolaire : ep.pully@vd.ch**. C'est le secrétariat qui informera les enseignants concernés. Il est donc indispensable que ces annonces nous parviennent le plus tôt possible, avant le début des cours.

Rendez-vous réguliers sur temps scolaire

En cas de rendez-vous réguliers hors scolaires (psychologue, logopédiste privé, ergothérapeute, etc…), une demande écrite de congé motivée doit être adressée à la direction. **Cette demande ne fait pas l'objet d'un accusé de réception**. L'information sera ainsi transmise aux maîtres concernés.

En cas de suivi par une psychologue, logopédiste ou psychomotricienne, les rendez-vous peuvent parfois avoir lieu dans un autre lieu que celui fréquenté par l'élève. Dans ce cas, l'élève est placé sous la responsabilité de ses parents. Un formulaire de décharge à signer leur est fourni par le maître de classe.

Demandes de congé

Sauf en cas d'une situation imprévisible, les demandes de congé doivent être envoyées **au moins deux semaines à l'avance** par mail à l'adresse de l'établissement scolaire : **ep.pully@vd.ch**. Pour des raisons légales, les parents séparés, qui partagent l'autorité parentale, doivent impérativement valider les deux, par écrit, la demande. Sans l'accord des deux responsables légaux, les demandes ne pourront pas aboutir à une décision formelle de l'autorité compétente.

Cahier de Communication (1P-2P) et Agenda (3P à 8P)

Le cahier de communication et l'agenda sont des documents officiels comportant des renseignements importants. Les parents ou le-la représentant-e légal-e attestent par leur signature dans l'agenda et le cahier de communication qu'ils ont pris connaissance des informations présentées en début du document. **Les parents ou le représentant légal ont la responsabilité de signer celui-ci à la fin de chaque semaine pour le lundi matin suivant.** L'agenda est consulté quotidiennement par les parents.

Entretiens individuels

Les parents et les enseignants s'entretiennent chaque fois que l'un des partenaires le demande.

Les enseignants sont les interlocuteurs privilégiés pour tout problème ou demande d'information. Les parents peuvent en tout temps demander un entretien au maître de classe, via une demande écrite par le biais de l'agenda (respectivement du cahier de communication) ou par mail, à l'adresse mail de l'enseignant.

En cas d'insuccès de la demande, les parents peuvent s'adresser au doyen responsable.

Accès aux bâtiments scolaires et aux cours de récréation

Dès la première sonnerie, les élèves entrent dans les bâtiments. Ils sont tenus d'être ponctuels dans le cadre de toutes les activités.
Exception faite au début de la première année enfantine, **l'accès aux bâtiments scolaires est ouvert aux parents uniquement sur rendez-vous**. Par ailleurs, les parents n'ont pas accès aux cours de récréation durant les périodes scolaires.

Mise à jour des données personnelles

Les parents sont tenus de mettre à jour les données personnelles de la famille en corrigeant ou en complétant le formulaire ad hoc distribué en début d'année scolaire. En cas de modification ultérieure, les parents avertissent le secrétariat dans les délais les plus courts. Ceci concerne aussi bien les données téléphoniques, les adresses (postale et électronique), le statut familial, les données liées à l'autorité parentale et au droit de garde en cas de divorce.
Si l'autorité parentale d'un parent est restreinte par voie de justice, un extrait de la décision doit être transmis à la direction de l'établissement.

Départ

Les parents sont tenus de signaler au plus vite et par écrit à la direction tout déménagement ou départ.

Attestations de scolarité

Les demandes d'attestations de scolarité sont à envoyer par écrit à ep.pully@vd.ch.

Activités hors les murs

Des activités hors des murs de l'école comme les courses d'école, les visites de musées, les divers camps subventionnés par les communes sont proposées tout au long de l'année. Elles poursuivent des objectifs en lien avec le plan d'études. Tous les élèves sont tenus d'y participer. Une circulaire d'information détaillée est adressée aux parents en temps voulu. En cas de course d'école ou de camp, **il est de la responsabilité des parents d'avertir les structures d'accueil parascolaires de l'absence de leur enfant**.

Besoins de santé particuliers

Les parents peuvent signaler des problèmes de santé touchant leur enfant en prenant contact avec les infirmières scolaires ou les médecins scolaires. Ce sont ces derniers qui, en accord avec les parents, informeront l'école des mesures particulières à mettre en œuvre. Les enseignants ne sont pas habilités à prendre quelque disposition de santé que ce soit. Sans signalement auprès des médecins ou des infirmières scolaires, l'école ne peut prendre aucune mesure de prévention. (Voir chapitre service de santé scolaire).

Dispense en éducation physique, rythmique & natation

Dispense de courte durée (1 à 3 leçons)
L'élève **assiste** à la leçon et est présent avec ses camarades dans la salle de gymnastique.

Les cours obligatoires de natation débutent en 2P sur le temps scolaire.
A la piscine, l'élève dispensé est tenu d'assister aux leçons en maillot de bain.
Il est porteur, dans ce cas, d'une excuse **écrite** et **motivée**, signée de ses parents. L'excuse est apportée par l'élève **au plus tard au début de la leçon.**

Dispense de longue durée (plus d'une semaine)
Un **certificat médical** est demandé pour des dispenses de plus d'une semaine.

L'élève dispensé peut être libéré, si la leçon a lieu en première ou dernière période de la matinée ou de l'après-midi, sur demande préalable des parents par mail à l'adresse ep.pully@vd.ch. Dans un tel cas, l'élève est sous la responsabilité des parents pendant son absence. Sans cette demande, l'élève n'est pas libéré et reste avec sa classe.

Joutes et concours (athlétisme, ...) : L'élève dispensé des leçons d'éducation physique ordinaires est tenu d'être présent à toutes les manifestations sportives organisées par l'établissement.

Accident

En cas d'accident durant les périodes scolaires, un formulaire ad hoc est complété par les personnes responsables de l'activité. Les frais liés aux accidents sur temps scolaire sont pris en charge par l'assurance des parents.

Arrivées tardives

Il est attendu des élèves qu'ils respectent strictement l'horaire de l'établissement. Les arrivées tardives perturbent le travail de l'ensemble de la classe. Les élèves et les parents prendront donc toutes les dispositions nécessaires pour être ponctuels.
Un retard de vingt minutes ou plus sera assimilé à une absence et nécessitera donc un mot d'excuse rédigé par l'un des parents ou le représentant légal de l'enfant.

Mise en congé des élèves en cas de formation des enseignants

Les enseignants participent à des formations qui peuvent avoir lieu pendant les heures de classe. Ils sont en principe remplacés mais, exceptionnellement, les élèves peuvent être mis en congé. L'information est alors transmise via l'agenda ou le cahier de communication.

En cas de mise en congé, une permanence scolaire est organisée pour prendre en charge les enfants sans solution de garde. Les enfants qui n'auront pas été inscrits préalablement aux permanences selon les modalités annoncées ne pourront être accueillis.

Allègement d'horaire

Des allègements d'horaire peuvent être accordés en tout temps à des élèves talentueux notamment dans des domaines artistiques, sportifs ou intellectuels. La Direction et le Département fixent les aménagements possibles (LEO art. 7, RLEO art. 5). Ceux-ci peuvent être retirés pour des raisons scolaires (résultats) ou pour mauvais comportement.

Fournitures scolaires

Le matériel scolaire est financé par l'Institution. Cependant, les parents se chargent de l'achat des effets personnels tels que sac, vêtements de sport, etc.
Les élèves respectent leurs manuels ainsi que le matériel fournis. **Tout le matériel scolaire égaré ou rendu en mauvais état est remplacé aux frais des parents.**

Souhaits d'enclassement

Dans la mesure du possible, les élèves sont enclassés au plus près de leur domicile.
Il est possible que les enfants doivent changer de bâtiment à la fin de leur demi-cycle (fin de 2P er 4P) afin que nous puissions équilibrer au mieux nos classes.
Les souhaits d'enclassements sont proposés uniquement **aux futurs élèves de 1P**.
Sauf situation particulière, tous les parents sont informés des décisions d'enclassement en même temps, soit dans le courant du mois de juillet.

Enseignement des cultures religieuses

L'enseignement est neutre du point de vue religieux et politique (LEO art.9).
La discipline « Ethique et cultures religieuses » est dispensée à tous les élèves (LEO art. 6 & RLEO art.4).

Sport facultatif (dès le Cycle 2)

Une liste des cours est proposée en début d'année scolaire. Par exemple : natation, football, course à pied, jeux de balles…
Les cours organisés par l'établissement se donnent hors des périodes scolaires. Les élèves inscrits ont l'obligation de suivre les cours. Une excuse est demandée en cas d'absence.

Mesures de soutien

Différentes structures d'aide sont offertes dans l'établissement :

- Cours de français à l'intention des élèves allophones
- Cours d'allemand à l'intention des élèves venant de l'étranger
- Appui pédagogique individualisé ou en petit groupe
- Classe « Trampoline II » 7 à 8 P
- Soutien intensif 8P
- Différentes mesures d'aide à l'intégration avec le soutien de l'Office de l'enseignement spécialisé (OSPES)
- Classe régionale de pédagogie spécialisée (CRPS)

Les enseignants signalent à la Direction les élèves pour qui une aide spécifique est nécessaire. La pertinence des différentes mesures d'aide mises en place est évaluée régulièrement en partenariat avec les parents.

Groupe HPI (Haut Potentiel Intellectuel)

Le groupe d'élèves HPI est destiné à des enfants pour qui un bilan psychologique attestant de leur potentiel cognitif a été effectué et transmis à la Direction de l'établissement. Il s'adresse à des élèves pour qui la différenciation offerte en classe ne suffit pas à les aider à s'épanouir dans le contexte scolaire, et qui manifestent par conséquent des difficultés d'adaptation. Les candidatures sont soumises à la direction par les enseignants. Les cours se donnent à raison de quatre périodes hebdomadaires durant un semestre.

Transport

Les élèves des établissements publics de la 5P à la 11 S, domiciliés à Pully, Paudex et Belmont peuvent avoir droit, dans certains cas, à des réductions sur les titres de transport.
Voir les informations auprès des communes de domicile.

Études surveillées

Les études surveillées sont ouvertes à tous les élèves des classes primaires dans la mesure des places disponibles. Elles sont régies par les communes.

Le règlement détaillé et le bulletin d'inscription sont à disposition pour les élèves scolarisés à Pully et Paudex sur le site :

http://www.pully.ch > Vivre à Pully > Ecoles et parascolaire

et pour les élèves scolarisés à Belmont sur le site :

http://www.belmont.ch > Vivre à Belmont > Enfance et scolarité

UAPE – Unité d'accueil pour écoliers

Toutes les informations sur les unités d'accueil se trouvent sur les sites :

http://www.pully.ch > Vivre à Pully > Petite enfance > Fondation de l'enfance et de la jeunesse

http://www.belmont.ch > Vivre à Belmont > Enfance et scolarité

http://www.paudex.ch > Vivre à Paudex > Ecole-UAPE/APEMS-Garderie

Réfectoires

Les réfectoires sont ouverts dans la mesure des places disponibles à tous les enfants fréquentant l'établissement primaire.

Pour les élèves scolarisés à Pully :
http://www.pully.ch > écoles et parascolaire > réfectoires primaires

Pour les élèves scolarisés à Pully et Paudex :

www.paudex.ch > ivre à Paudex > écoles – UAPE/APEMS – Garderie

et pour les élèves scolarisés à Belmont :

http://www.belmont.ch > Santé, social, jeunesse, famille

REFECTOIRE SCOLAIRE D'ARNOLD REYMOND (7 P, 8 P, 9 S, 10 S et 11 S)

La fréquentation du réfectoire ne requiert pas d'inscription au préalable. Les élèves s'y rendent de façon autonome.

1. **Horaires**

Le réfectoire est ouvert de 8h00 à 16h30 du lundi au vendredi (sauf les mercredis jusqu'à 12h00) ; il peut accueillir les élèves qui auraient une heure libre en cours de matinée ou d'après-midi. Les repas sont servis de 12h00 à 13h00 (self-service). Les élèves qui amènent un pique-nique peuvent le manger sur place.

2. **Choix des repas**

Chaque jour, un repas équilibré et livré par notre traiteur (La Pinte Vaudoise) est disponible dans la limite des stocks. Il y a également différents plats et en-cas cuisinés sur place ainsi qu'un buffet de salades composé chaque jour avec des produits frais. L'eau (plate et gazeuse) est à disposition des élèves gratuitement.

3. **Moyens de paiement**

Les paiements se font par argent liquide, carte ou twint.

Coordonnées utiles

Ville de Pully	**021 721 31 11**
Fondation de l'enfance et jeunesse Pully-Paudex	**021 721 31 67**
Direction générale de la jeunesse et des affaires sociales	**021 721 31 65**
Administration scolaire communale	**021 721 31 69**
Réfectoires	**021 721 31 54**
Police municipale	**021 721 33 11**
Commune de Belmont	**021 721 17 21**
Commune de Paudex	**021 791 12 12**

La loi sur l'enseignement obligatoire et son règlement d'application (LEO et RLEO) peuvent être consultés sur le site **www.vd.ch**

Le règlement d'établissement est disponible sur le site internet de l'établissement **ep-ppb.ch** sous la rubrique « Vie scolaire ».

Les documents officiels traduits en plusieurs langues peuvent être obtenus sur le site **https://www.vd.ch/themes/formation/scolarite-obligatoire/parent-information-and-translated-documents-documents-traduits-dinformation-aux-parents/**

Service de santé scolaire

Médecins scolaires

Pully

Dre Kerstin Hagemann 021 793 15 24

Belmont et Paudex

Dre Carole Jeangros 021 728 87 87

Dre Stéphanie Progin 021 728 87 87

Infirmières scolaires

Le service de santé est un lieu d'accueil pour les enfants, les adolescents et leur famille. L'équipe infirmière propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être.

Spécialisé-e.s en santé communautaire, les infirmières et infirmiers scolaires offrent des prestations durables de promotion de la santé et de prévention dans le respect de la confidentialité et des choix des enfants et des adolescents dans une visée inclusive :

Soins personnalisés, écoute et soutien

- Evaluation, orientation et collaboration avec les partenaires et les réseaux de soins
- Accompagnement dans des situations individuelles, diverses et imprévisibles (complexités psycho-sociales et familiales, urgences, incidents critiques) et dans des expériences de santé spécifiques (maladies chroniques, handicap)
- Participation à la mise en place de projets de promotion de la santé avec les professionnels de l'école (équipe PSPS)
- Mise en œuvre de la vaccination scolaire par délégation du médecin cantonal
- Information sur les prestations infirmières à l'ensemble de la communauté scolaire

Pour en savoir plus : https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps/infirmieres-scolaires/

En cas d'absence des infirmières et dans la limite de leurs responsabilités, les accidents et les maladies survenant dans le cadre scolaire sont pris en charge par les enseignants en collaboration avec le secrétariat du collège Arnold-Reymond, selon le protocole d'urgence ad hoc. En cas d'appel, les parents et/ou un adulte de référence désigné par ces derniers, sont tenus de venir chercher leur enfant à l'école (retour à domicile, conduite dans un centre d'urgence ou chez le médecin). En cas de problème jugé grave, le 144 est sollicité.

Nous vous rappelons qu'en cas de maladies et en fonction du bien-être de l'enfant, il est préférable pour lui et ses camarades qu'il ne vienne pas à l'école et qu'il puisse être pris en charge à domicile jusqu'à rétablissement complet ou avis médical. Les infirmières scolaires ne peuvent pas se substituer au médecin traitant pour un diagnostic ou une prescription médicale.

Contacts :

Madame Sylvia Blanc : 079/159.07.05 - servicesante.ep.pully@avasad.ch
(Belmont et Fontanettaz)

Madame Benedicte Desmeth : 079/159.07.17 - servicesante.ep.pully@avasad.ch
(Paudex et Pully sauf Fontanettaz)

Intervenants sociaux-éducatifs

Palo Alto

Madame Nathalie Toniutti nathalie.toniutti@edu-vd.ch

Educatrices spécialisées en milieu scolaire

Mme Muriel Rosato (contact via les doyen-ne-s)

Mme Marie-Paule Monod

Unité PSPS
(Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire)

Tout au long de la scolarité primaire, des actions de prévention sont proposées aux élèves par l'équipe PSPS composée de la déléguée PSPS, d'une infirmière, d'une médiatrice, d'un médecin scolaire de l'établissement, des représentants de la Direction et des PPLS (Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu scolaire).

Ces actions de prévention sont financées par les communes et par l'unité de promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire.

Délégué PSPS (1 à 8 P)

Monsieur Sébastien Grezet sebastien.grezet@edu-vd.ch

Médiatrice scolaire

Madame Nathalie Fuchs (5 à 8P) mediation_3311@edu-vd.ch

Madame Jannat Khelifa (5 à 8P) mediation_3311@edu-vd.ch

Madame Floriane Paudex (3 à 4P) mediation_3311@edu-vd.ch

LA MÉTHODE DE LA PRÉOCCUPATION PARTAGÉE

QUE FAIT NOTRE ETABLISSEMENT FACE À UNE SITUATION D'INTIMIDATION À L'ÉCOLE ?

Il peut arriver que certains élèves soient intimidés de manière répétée par un groupe de camarades.

Dans notre établissement, afin de pouvoir répondre de manière efficace à ces situations d'intimidation, une équipe de professionnels est formée à la « Méthode de la Préoccupation Partagée » .

Dans le cadre de cette démarche bienveillante et non-blâmante, ces professionnels vont s'entretenir avec certains élèves, plus ou moins proches de la situation, afin de les amener à faire des suggestions qu'ils mettront en pratique jusqu'à la résolution de la situation. L'objectif est de réagir rapidement pour faire cesser une dynamique de groupe négative.

Dans son cursus scolaire, votre enfant sera peut-être amené à vivre un de ces entretiens. Pour des raisons d'efficacité et de réactivité, ils ne seront annoncés ni aux élèves ni à vous-même.

Davantage d'informations sont disponibles sur le site:

https://www.preoccupationpartagee.org/

Etablissement primaire de Pully, Paudex & Belmont — Equipe PSPS NC / 07.2020

Secrétariat des PPLS

ouvert de 8 h 00 à 12 h 00.

PPLS Lavaux-Riviera
Rte des Areneys 10

1806 St.-Légier

✆ 0840 100 300

ppls.lavaux-riviera@vd.ch

Pour tout dépôt d'une demande en PPLS, merci d'appeler durant les horaires d'ouverture du secrétariat au numéro ci-dessus ou de déposer une demande via le formulaire en ligne accessible ici : https://prestations.vd.ch/pub/101423/

Responsable régionale
- Madame Jane Simon

Logopédistes
- Madame Lorraine Ortiz (responsable d'équipe)
- Madame Charlène Rausis-Détraz
- Madame Elodie Schwab
- Madame Marie Pimpao
- Madame Sandrine Volluz

Psychologues
- Madame Edelweiss Kabwiku
- Madame Valentina Bornand
- Madame Mélanie Broggi
- Monsieur Bastien Lombardo

Psychomotriciennes
- Madame Kim Perakis
- Madame Claudia Pires

Pour plus de renseignements : https://www.vd.ch/formation/enseignement-obligatoire-et-pedagogie-specialisee/psychologie-psychomotricite-et-logopedie-en-milieu-scolaire

Internet

Lors de l'utilisation des outils informatiques, une sensibilisation est faite à propos des dangers liés à Internet. Une charte est affichée auprès des postes connectés et, afin d'éviter tout dérapage, un enseignant est toujours présent lorsque les élèves y travaillent.

L'utilisation d'Internet à domicile peut également représenter des dangers. Actuellement la mode est aux « Blogs » et aux réseaux sociaux. La création de contenu en ligne doit impérativement respecter quelques règles :

- pas de photos de personnes reconnaissables sans leur accord (droit à l'image)
- pas de propos injurieux ou déplacés (diffamatoires)

Toute atteinte envers les enseignants est sanctionnée par l'école et peut déboucher sur une plainte pénale. La responsabilité des parents est alors engagée.

Le site www.actioninnocence.org donne d'utiles conseils sur l'utilisation d'Internet à la maison.

Les classes qui créent un site dont le lien vous est communiqué le font dans un contexte protégé par une centrale qui filtre rigoureusement les demandeurs d'accès.

Droit à l'image

Photographie de votre enfant

La protection du droit à l'image des élèves est garantie par un formulaire ad hoc, soumis aux parents lors de chaque nouvelle année scolaire.

Ch@rte Internet
J'utilise Internet pour rechercher des informations en lien avec l'école.
Je ne vais sur Internet qu'en présence d'un enseignant.
courriel
J'utilise Internet pour envoyer et recevoir des courriels avec des correspondants dans le cadre de l'école.
www.musclentube.com
AVANT
APRÈS
Je me rappelle que tout ce que je vois ou que je lis sur Internet n'est pas forcément vrai.
J'utilise Internet pour produire et diffuser des documents dans le cadre de l'école.
Si je vois des images ou des sites qui me dérangent, j'avertis immédiatement l'enseignant.
Je corresponds avec des personnes que l'enseignant reconnaît.
Nom
Téléphone
Adresse
Je ne donne ni mon nom, ni mon adresse ni mon numéro de téléphone à des inconnus.
Même derrière l'écran, je reste poli et courtois.
Je n'imprime pas sans autorisation.
SPAM
Pour surfer, je suis les consignes de l'enseignant.
dgeo

Vacances scolaires officielles

2026 - 2027

Rentrée scolaire : **Lundi 17 août 2026**
Jeûne fédéral : **Lundi 21 septembre**

Automne	du	vendredi	9	octobre	fin des cours	au	dimanche	25	octobre
Hiver	du	mercredi	23	décembre	fin des cours	au	dimanche	10	janvier 2027
Février	du	vendredi	5	février	fin des cours	au	dimanche	14	février
Printemps	du	jeudi	25	mars	fin des cours	au	dimanche	11	avril

Ascension : Mercredi matin 5 à vendredi 7 mai **Pentecôte : Lundi 17 mai**

Eté	du	vendredi	2	juillet	11h55	au	dimanche	22	août

2027 - 2028

Rentrée scolaire : **Lundi 23 août 2026**
Jeûne fédéral : **Lundi 20 septembre**

Automne	du	vendredi	8	octobre	fin des cours	au	dimanche	24	octobre
Hiver	du	jeudi	23	décembre	fin des cours	au	dimanche	9	janvier 2028
Février	du	vendredi	11	février	fin des cours	au	dimanche	20	février
Printemps	du	jeudi	13	avril	fin des cours	au	dimanche	30	avril

Ascension : Mercredi matin 24 à vendredi 26 mai **Pentecôte : Lundi 5 juin**

Eté	du	vendredi	30	juin	11h55	au	dimanche	20	août

Table des matières

MESSAGE DU DIRECTEUR 3
DIRECTION – DOYENS – SECRÉTARIAT 4
NUMÉROTATION DES ANNÉES HARMOS 5
SITUATION GÉOGRAPHIQUE 6
HORAIRES 8
ANNONCE D'ABSENCE EN CAS DE MALADIE 10
RENDEZ-VOUS RÉGULIERS SUR TEMPS SCOLAIRE 10
DEMANDES DE CONGÉ 10
CAHIER DE COMMUNICATION (1-2P) ET AGENDA (3P à 8P) 10
ENTRETIENS INDIVIDUELS 10
ACCÈS AUX BÂTIMENT SCOLAIRES ET AUX COURS DE RÉCRÉATION 11
MISE À JOUR DES DONNÉES PERSONNELLES 11
DÉPART 11
ATTESTATION DE SCOLARITÉ 11
ACTIVITÉS HORS DES MURS 11
BESOINS DE SANTÉ PARTICULIERS 11
DISPENSES EN ÉDUCATION PHYSIQUE, RYTHMIQUE & NATATION 12
ACCIDENT 12
ARRIVÉES TARDIVES 12
MISE EN CONGÉ DES ÉLEVES EN CAS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS 12
ALLÈGEMENT HORAIRE 12
FOURNITURES SCOLAIRES 13
SOUHAITS D'ENCLASSEMENT 13
ENSEIGNEMENT DES CULTURES RELIGIEUSES 13
SPORT FACULTATIF 13
MESURES DE SOUTIEN 13
GROUPE HPI 14
TRANSPORT 14
ÉTUDES SURVEILLÉES 14
UAPE- Unité d'accueil pour écoliers 14
RÉFECTOIRES 15
COORDONNÉES UTILES 16
RÈGLEMENT D'ÉTABLISSEMENT 17
SERVICE DE SANTÉ SCOLAIRE 18
INTERVENANTS SOCIAUX-ÉDUCATIFS 19
PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE 19
SERVICE PPLS (LOGOPÉDIE ...) 21
INTERNET 22
DROIT A L'IMAGE 22
CHARTE INTERNET 23
VACANCES SCOLAIRES 24

Notes personnelles :

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

Notes personnelles :

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..